

Interpellation citoyenne – Conseil communal du 28 juin 2018

Demande d'évaluation indépendante du dispositif Uneus et de mise en place d'un dialogue structuré impliquant tous les acteurs concernés

Mme Latifa Elmcabeni : Nous sommes un collectif de citoyens vivant et travaillant à Saint-Gilles, engagés en faveur de l'insertion sociale des jeunes de notre commune. Nous souhaitons demander une évaluation indépendante de la brigade Uneus et du dispositif de proximité dans lequel elle semble s'inscrire, ainsi que la mise en place d'un dialogue structuré pour rétablir la confiance entre tous les acteurs concernés.

Pour rappel, la brigade Uneus, mise en place à Saint-Gilles en 2012 pour répondre à un climat d'insécurité, fait l'objet de témoignages d'abus policiers accablants. Depuis quelques années, les responsables communaux, à commencer par le Service de la jeunesse, en sont régulièrement informés. En été 2017, le délégué général aux droits de l'enfant a décidé de rencontrer des jeunes concernés par ces abus et a remis en février 2018 un rapport analysant leurs témoignages et émis une série de recommandations.

Le rapport fait état d'allégations particulièrement graves de violences physiques, psychologiques et verbales. Il relate les témoignages des jeunes qui dénoncent des contrôles d'identité systématiques et arbitraires, des insultes à caractère raciste et homophobe, des intimidations, un usage disproportionné de la force et des traitements humiliants ou dégradants.

Parallèlement à ce rapport, d'autres témoignages d'adultes et de familles font état d'humiliations et de dégâts matériels perpétrés lors de perquisitions, accompagnés de menaces de représailles en cas de témoignages. La situation est désormais suivie par la Ligue des droits de l'homme. À cela s'ajoute le rapport d'Amnesty International Belgique, publié en mai 2018 et intitulé *On ne sait jamais, avec des gens comme vous*, qui relève un recours au profilage ethnique, notamment dans la zone Midi.

Bien que les témoignages ne concernent que quelques agents, certains sont haut placés et intimident non seulement les jeunes et leurs familles mais aussi leurs collègues. Non seulement ils agissent en toute impunité mais la brigade continue à être présentée comme un modèle pour le reste de la région. Selon la commune, la brigade s'inscrit même dans un dispositif de proximité plus large. Pourtant, de nombreux acteurs clés, à commencer par le

secteur de la jeunesse, n'y sont pas impliqués. Toujours selon la commune, l'absence de preuves quant aux abus et le manque de plaintes ôteraient leur légitimité aux témoignages, alors qu'ils sont nombreux et relayés depuis longtemps auprès de ses services. Elle ignore de ce fait la difficulté de porter plainte et la fragilité du contrôle démocratique de la police. Face au coût et à la longueur des procédures, à la difficulté d'avoir des preuves, au manque d'indépendance des organes de contrôle, aux contre-plaintes systématiques introduites par la police et aux menaces de représailles, les victimes sont découragées. Elles peuvent être pénalisées lorsqu'elles font valoir leurs droits. Cette difficulté n'est pas propre à Saint-Gilles et est liée à des facteurs structurels plus vastes. Or l'attitude de déni de la commune et ses efforts persistants de présenter Uneus comme un modèle aggravent encore la situation.

Le contrôle démocratique de la police est une affaire de volonté politique. C'est pourquoi nous souhaitons appuyer aujourd'hui les recommandations du délégué aux droits de l'enfant et d'Amnesty International Belgique, soutenues par la Ligue des droits de l'Homme. Nous souhaitons demander l'évaluation du dispositif Uneus par un organisme de recherche indépendant portant, d'une part, sur le fonctionnement de la brigade elle-même et, d'autre part, sur le dispositif intégré plus large dont elle ferait partie selon la commune.

Nous demandons aussi la mise en place urgente d'un dialogue structuré pour restaurer un climat de confiance entre tous les acteurs, avec l'aide d'un acteur dont la neutralité et l'expertise permettraient à chacun et chacune de s'exprimer librement. Il est inquiétant de voir que certains acteurs n'osent pas se prononcer publiquement par peur des conséquences sur l'emploi ou les subsides. Nous souhaitons souligner tout particulièrement l'importance d'impliquer le secteur de la jeunesse pour donner un contenu réel à la Charte d'engagements réciproques pour une politique locale de la jeunesse plus participative, signée en janvier 2018, avec la commune dans le cadre de la Plateforme Jeunesse. L'article 2 de cette charte, portant sur l'écoute, l'expression et le dialogue avec les jeunes, prévoit notamment le « développement d'espaces de paroles » et « d'expression libre », et la favorisation de « rencontres Police-Jeunes-Associations-Commune ».

Nos questions sont les suivantes :

Dans quels délais et selon quelles modalités la commune compte-t-elle procéder à l'évaluation de la brigade Uneus et du dispositif de proximité dans lequel elle affirme qu'elle s'inscrit, au-delà du volet répressif ?

Comment compte-t-elle assurer l'indépendance de cette évaluation ?

Dans quels délais et selon quelles modalités la commune compte-t-elle mettre en place une formation spécifique continue pour les policiers (droits fondamentaux, législation anti-discrimination, psychologie de l'enfance et de la jeunesse) ?

Dans quels délais et selon quelles modalités la commune compte-t-elle procéder à la mise en place d'un dialogue structuré, notamment dans le cadre de la Charte signée par la Plateforme jeunesse ? La commune a-t-elle contacté les facilitateurs potentiels recommandés par le délégué général aux droits de l'enfant ? Comment compte-t-elle assurer la neutralité de ce dialogue ?

Face à la difficulté de porter plainte, comment la commune compte-t-elle renforcer le contrôle démocratique de la police et donc la confiance en celle-ci (ex. récépissés lors de contrôles d'identité, etc.)

Comment la commune compte-t-elle donner suite aux recommandations du rapport d'Amnesty International ?

Il est urgent de rétablir la confiance entre tous les acteurs. Nous sommes convaincus qu'il est encore temps et qu'il revient à la commune de montrer l'exemple.

(Applaudissements sur les bancs du public)

M. Charles Picqué, bourgmestre : Il est normal que nous soyons interpellés mais nous n'allons pas nous étendre sur des constats qui sont controversés selon que l'on entende l'une ou l'autre version des faits. Je veux surtout répondre aux questions posées.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer lors de votre interpellation de mars dernier, Uneus est un projet-pilote communal, qui a d'ailleurs été honoré par plusieurs hommages. Sa mission générale n'est pas que policière. Elle vise aussi à travailler à l'amélioration du cadre de vie dans des périmètres d'action déterminés par la commune. Il y a donc plusieurs groupes de travail, qui réunissent chacun des acteurs différents. Il y a à peu près dix thématiques : la prévention et le contrôle policier évidemment, mais aussi d'autres aspects qui tiennent à la vie du quartier. Un groupe est consacré à la méthodologie, que nous avons encore eu l'occasion d'exposer il y a une quinzaine de jours au procureur du roi, ainsi qu'au directeur de la coordination de la police fédérale à Bruxelles. Il s'agit d'une philosophie de travail basée sur une démarche intégrée, c'est-à-dire qui fait travailler les différents services, dont la police, dans un périmètre que vous connaissez.

Comme nous l'avons écrit dans notre réponse au rapport du délégué général aux droits de l'enfant, le département en charge de la coordination d'Uneus s'attelle à une évaluation, dont vous pourrez prendre connaissance.

Vous demandez une évaluation indépendante. Nous avons aussi l'ambition de faire accompagner cette évaluation car nous avons envie de démontrer que cette méthodologie était justifiée, avait du sens et un fondement. Nous pensons notamment à une institution universitaire qui pourrait nous accompagner dans cette démarche et étayer notre définition de la méthodologie. Cela nous permettrait entre autres d'affiner les indicateurs et les critères d'évaluation, ce qui est essentiel pour aller vers l'objectivation, laquelle est très importante tant pour nous que pour vous.

Pour ce qui est de votre seconde question relative à la formation continue des policiers. Sachez que les fonctionnaires de police, et donc les policiers qui exercent dans la division saint-gilloise, doivent, conformément à une circulaire, suivre chaque année un cycle de formations de quatre sessions, durant lesquelles ils actualisent leur mode d'intervention, leur mode d'action, etc. Elles sont systématiquement suivies d'une évaluation. Un des thèmes est la maîtrise de la violence. Comment doivent-ils se comporter face à des actes de violence ? Une session spécifique est consacrée à cette question. Le concept de maîtrise de la violence est structuré en différents domaines : législatif et déontologique, ainsi que les aptitudes psychosociales, etc. Nous avons pu procéder à quelques évaluations.

Dans quels délais, souhaitez-vous un « dialogue structuré » ? Comment pouvons-nous renforcer le contrôle démocratique de la police, dont on ne doit pas non plus faire systématiquement le procès. Je vous rappelle que la police aujourd'hui est dans les prisons, qu'elle doit encadrer demain une manifestation de cheminots à Saint-Gilles, qu'elle doit appuyer l'encadrement prévu pour le sommet européen qui aura lieu dans quelques jours, qu'il y a la Coupe du monde de football et qu'il y a la surveillance des quartiers, etc. C'est donc un organe important de la vie sociale et du vivre ensemble. Comment peut-on renforcer le contrôle démocratique ?

J'aimerais d'abord insister sur un point. Nous ne sommes pas dans le déni. On voit et on entend certaines choses qui, selon nous, ne sont pas conformes à la vérité. Chacun peut avoir sa vérité et son interprétation des faits.

Il y a d'autres choses auxquelles nous sommes attentifs. Par exemple, j'ai pris l'initiative d'inviter dans mon bureau certains agents de la brigade Uneus pour leur demander des explications sur des comportements auxquels vous faites allusion.

J'aimerais aussi indiquer que, parallèlement à la transmission de notre réponse aux services du délégué aux droits de l'enfant, nous avons communiqué son rapport et notre réponse au chef de corps de la zone Midi, au Parquet, au Comité P de manière à permettre d'en discuter. J'ai rappelé ici même le soutien qui pourrait être apporté à toute personne victime de violence. Le délégué en a fait de même lors de ses entretiens avec les personnes qui ont témoigné sous anonymat. La question de savoir comment porter plainte contre un comportement policier a également été abordée dans le groupe de travail communal ainsi qu'à la coordination sociale, en présence d'une partie du secteur associatif et de représentants du délégué général aux droits de l'enfant.

Nous sommes de plus en plus partisans au niveau de la zone Midi – y compris moi-même – d'avoir des outils spécifiques, telle la *bodycam*, c'est-à-dire la caméra que porteraient les agents et qui enregistrerait toutes les circonstances d'une intervention. Les policiers en sont demandeurs aussi parce qu'ils n'ont pas envie de se faire accuser ou soupçonner de comportements qu'ils n'auraient pas eu. Cela ne gomme pas le fait que certains comportements peuvent être contestables mais la *bodycam* serait un bel outil. Le Collège de police a interpellé à ce sujet la police fédérale pour se rattacher à un marché public d'achat de *bodycams* pour équiper les policiers en intervention. Un peu partout on en parle. Ces caméras sont un moyen de garantir davantage les droits individuels mais aussi les droits et la défense des policiers.

Vous avez aussi parlé de récépissé lors des contrôles d'identité. Ce point a été abordé à la conférence des chefs de corps, à la demande du chef de corps de la zone de police Midi. Comme je vous le disais lors de votre première interpellation, je n'ai pas dit que tout est parfait. L'organisation de la police est difficile. Il peut y avoir des dérives, il peut y avoir des comportements douteux. On n'est pas dans le déni mais je dis depuis le début que, si des policiers se sont rendus coupables de comportements et de gestes répréhensibles, ils jettent le discrédit sur toute leur fonction. Vous pensez bien que nous n'avons pas intérêt à ce qu'il y ait ce genre de comportements dans la police car cela jetterait le discrédit sur le travail accompli par la police. S'il y a des comportements déviants, il faut les sanctionner, c'est clair.

Les forces de police souhaitent aussi créer un climat de confiance. Ce n'est pas très gai non plus pour elles de travailler dans un climat tendu. Elles cherchent à mettre en place des mécanismes susceptibles d'attester que leur travail est accompli dans le respect des lois et des droits de tout un chacun. Par conséquent, les contrôles internes ne me gênent pas, ne nous gênent pas et ne doivent pas gêner la police.

Vous avez raison d'insister sur l'importance de la confiance. La base de la confiance, c'est aussi l'écoute de l'autre. L'écoute, comme nous le faisons aujourd'hui, l'écoute du secteur de la jeunesse, vous avez raison, mais aussi l'écoute de la version des faits fournie par la police.

Venons-en aux faits. Il est question de rodéos de véhicules, d'agressions verbales, voire physiques, de menaces, de harcèlements, de dégradations de biens, d'atteintes à l'intégrité des personnes. Ce n'est pas n'importe quoi.

Nous avons d'ailleurs sollicité le délégué aux droits de l'enfant pour qu'il nous communique le nom de personnes qui pourraient nous accompagner dans l'élaboration d'un dialogue structuré. Nos services réfléchissent à plusieurs pistes et ont suggéré aux acteurs du secteur de la jeunesse de nous faire des propositions.

En ce qui concerne le rapport d'Amnesty International, on a l'impression, à vous entendre, qu'il ne concerne que la zone Midi et ses agissements. Ce n'est pas du tout le cas. Je tiens à votre disposition l'échange que nous avons eu avec la Ligue des droits de l'homme et avec Amnesty International. Le rapport d'Amnesty aborde le problème général du profilage ethnique dans le pays et pas uniquement à Saint-Gilles. L'organisation relate notamment les interviews qu'elle a menées auprès de la police de plusieurs zones, dont trois bruxelloises parmi lesquelles la zone Midi. Nous avons donc dialogué dans le cadre de ce profilage ethnique dont la police est parfois soupçonnée. La zone Midi a accepté de participer à cette étude. Elle est d'ailleurs la seule à avoir communiqué un certain nombre de données à Amnesty. Je le dis pour vous prouver que la police n'a pas l'intention de dissimuler des choses.

Nous avons une série de recommandations destinées au ministère de l'Intérieur, et des représentants de la zone de police Midi ont assisté à la conférence d'Amnesty sur le sujet. Le rapport n'indique nullement que le profilage ethnique est spécifique à la zone Midi ! Je veux que ce soit très clair. Le rapport met aussi en exergue la nécessité de mieux appréhender le phénomène du profilage ethnique au sein de toutes les zones de police du pays.

Je vous rappelle que le délégué général aux droits de l'enfant s'est félicité du sérieux de notre réponse. Vous aurez accès à tous ces documents (courriers du délégué aux droits de l'enfant, etc.).

Pour conclure, on peut avoir un dialogue de sourds ou on peut avoir un dialogue structuré. Je vous ai présenté les formules pour y arriver. Il faut prendre au sérieux ce que vous nous dites mais il faut pouvoir dialoguer parce que la confiance doit se créer et exister des deux côtés.

Ce qui est important, c'est le vivre ensemble, c'est la cohésion sociale. Nous sommes attentifs à ce que vous nous dites mais j'aimerais dire également que le droit à la sécurité est aussi un droit démocratique, et c'est un droit auquel nous devons être attentifs parce qu'il est contributif du climat de confiance. Sans sécurité, nous allons vers des affrontements civils et vers la défiance à l'égard du système démocratique. Le contrat social se construit sur la confiance réciproque. Je pense avoir répondu à vos questions. Nous ne sommes pas opposés au dialogue structuré et avons déjà posé un certain nombre d'actes en ce sens.

M. Mohssin El Ghabri, conseiller communal – Groupe Ecolo-Groen : Je vous remercie, madame, pour votre intervention. Je remercie également l'ensemble des signataires du texte. Comme je l'ai dit lors de votre dernière interpellation, c'est un acte qui n'est pas anodin. Ce n'est pas facile de venir s'exprimer ici même si, aujourd'hui, vous avez été, me semble-t-il, un peu mieux reçue que la fois dernière, ce qui en soi déjà est positif.

C'est la troisième fois que j'ai l'occasion d'intervenir sur le sujet. D'abord en décembre 2017 puis en mars 2018.

Autre élément positif, j'ai le sentiment que les choses évoluent de manière apaisée et que l'on commence à arriver à une forme de consensus sur les constats, même si la réponse du bourgmestre est plus nuancée. J'espère que, au-delà des constats, nous pourrions passer aux solutions assez rapidement. C'est en tout cas ce pour quoi nous allons militer.

Vous avez proposé trois solutions et je vais y revenir. Les propositions que vous mettez sur la table sont celles qui figurent dans les recommandations du rapport du délégué aux droits de l'enfant, et nous les soutenons.

Le groupe Ecolo-Groen soutient l'organisation d'une évaluation externe de la brigade Uneus. Les ouvertures de la commune à cet égard sont une bonne chose. J'aimerais insister sur le caractère indépendant de cette évaluation. Il ne s'agit pas de se limiter à un

accompagnement méthodologique. Pour qu'elle soit efficace, il est important que l'évaluation soit indépendante et concerne les procédures par lesquelles des plaintes peuvent être déposées contre la police lorsque des agissements policiers ne sont pas conformes à la loi et aux règles.

Lors de nos précédents échanges au conseil communal, il a été rappelé qu'il n'y avait pas eu de plaintes ou très peu. Pour le groupe écologiste, le faible nombre de plaintes en dit davantage sur l'inefficacité des procédures que sur l'absence de sévices. Il est donc essentiel que l'évaluation porte également sur les procédures de recours internes et externes à la police.

Monsieur le bourgmestre a rappelé les comportements qui empoisonnent la vie des riverains de ce quartier, qui appartient à ceux qui y habitent, dont les jeunes. D'où l'importance d'organiser un dialogue structuré, qui doit nécessairement être un dialogue inclusif. On parle beaucoup – et c'est l'objet de votre interpellation – des relations entre la police et les jeunes, mais il faut vraiment que la logique se porte sur la qualité de vie dans ce quartier et puisse intégrer les organisations de jeunesse, les éducateurs de rue, les acteurs sociaux de première ligne mais aussi les riverains qui y résident, qui sont souvent porteurs de solutions beaucoup plus constructives, y compris au regard de leur souffrance quotidienne du fait des agissements de quelques-uns et non de l'ensemble des jeunes du quartier.

La *bodycam* est une bonne chose mais je voudrais aussi insister sur les récépissés qui sont un outil fondamental non seulement pour lutter contre le profilage ethnique mais aussi contre les contrôles d'identité abusifs qui se répètent de manière incessante sur les mêmes personnes – problème épinglé dans le rapport du délégué général aux droits de l'enfant. À cet égard, j'invite la commune à œuvrer pour que la zone Bruxelles-Midi prenne exemple sur la zone Bruxelles-Nord qui a lancé un projet pilote.

Des signes d'ouverture ont été mis en avant par monsieur le bourgmestre. Nous pourrions passer aux actes et, le plus rapidement possible, nous livrer à l'expérience des récépissés pour éviter les contrôles au faciès et les contrôles à répétition.

(Applaudissements)

Réplique d'un membre du Collectif : Vous reconnaissez la légitimité de cette interpellation, c'est salubre.

Vous expliquez qu'Uneus ne comprend pas uniquement un volet répressif. Ce n'est pas que la brigade. Il y a différents groupes de travail. Selon nos informations, le secteur de la

jeunesse a été réuni il n'y a que quelques semaines pour lui expliquer ce qu'était réellement le dispositif Uneus. C'est assez problématique sachant que ce dispositif existe depuis 2012.

Et quand le secteur de la jeunesse a demandé qui composait les groupes de travail, on leur a répondu : « c'est vous ». Cela nous paraît assez fort d'utiliser le secteur de la jeunesse pour légitimer un dispositif qui reste à ce stade essentiellement répressif. Nous espérons que l'évaluation inclura vraiment les organisations et qu'on ne les court-circuitera plus.

Une habitante de Saint-Gilles : Monsieur le bourgmestre, il y a deux personnes dans la brigade qui posent problème. Dès lors on ne comprend pas pourquoi on tourne en rond, on nous promet ci et ça.

L'évaluation, c'est une bonne chose mais puisque vous savez – car vous le savez et me l'avez dit en face – que X et Y posent problème, pourquoi les garder encore dans l'équipe ?

(Applaudissements sur les bancs du public)